

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU DI U CENTRU
D'ALLOGHJU D'URGENZA D'AIACCIU GISTITU DA A
CROCI ROSSA

CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE
D'HÉBERGEMENT D'URGENCE D'AIACCIU GÉRÉ PAR LA
CROIX ROUGE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue à ce titre un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux grands exclus et aussi amorcer un travail d'accompagnement social.

Sur la commune d'Aiacciu, le Centre d'hébergement d'urgence, créé en 2013, est géré par la Croix Rouge.

Ce centre à bas seuil d'exigence est doté d'une capacité d'accueil de 30 places. Il a vocation à accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe ou en détresse.

Ce dispositif ne constitue pas une solution durable d'hébergement mais doit permettre de répondre aux situations d'urgence et proposer un accompagnement social pour une orientation vers une structure adaptée.

Avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le centre fonctionnait en abri de nuit avec ouverture de 17 heures à 8 heures.

Afin d'assurer la protection des usagers et leur permettre de respecter les mesures de confinement, le fonctionnement a dû évoluer vers un accueil en continu.

Aujourd'hui, le bilan de cette nouvelle organisation met en évidence une amélioration certaine de la prise en charge des personnes, ce qui incite la structure à envisager de poursuivre sur ce mode d'organisation.

En effet, le rapport d'activité de l'année 2020 montre d'une part une hausse de l'accueil des grands exclus, public souvent difficile à capter, et d'autre part une meilleure adhésion des personnes à l'accompagnement proposé du fait de leur présence en continu au sein du centre.

Le turn-over est moins important, les personnes restent plus longtemps au centre d'hébergement. Toutefois, cela induit une diminution des événements indésirables ainsi qu'une progression significative des sorties vers des solutions de logement plus pérennes.

Enfin, le réseau partenarial développé par l'association favorise le lien avec les structures, notamment, celles où les personnes sont domiciliées et permet

également d'optimiser leur accompagnement sur le plan social et médical.

Le coût de fonctionnement supporté par la structure pour 2021 est estimé à 656 531 euros. L'Etat et la commune d'Aiacciu sont sollicités, respectivement, pour des financements à hauteur de 438 000 euros et 80 000 euros.

Ainsi, en complément de ces financements, et afin de soutenir l'hébergement d'urgence, il convient de reconduire la participation de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 60 000 euros, soit environ 9 % du coût global de l'action.

Les crédits sont inscrits au budget - programme 5121 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du Centre d'hébergement d'urgence d'Aiacciu géré la Croix Rouge à 60 000 euros au titre de l'année 2021 ;
- d'approuver la convention relative au financement du Centre d'hébergement d'urgence à conclure avec la Croix Rouge au titre de l'année 2021, telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.